

# VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE- COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2016

## **Etaient présents : 27**

Mesdames, Messieurs, Rémi DELATTE, Jean-François DODET, Michèle LIEVREMONT, Frédéric GOULIER, Christine RICHARD, Robert PETIOT, Annie LOCATELLI, Patrick NAIGEON, Philippe DAISEY, Norbert SICARD, Nelly BOUVERET, Brigitte KETTERER, Christian PROTET, Frédéric TISSOT, Dominique MARECHAL, Patricia RABELKA M'BENGUE, Françoise CAMILLERI, Gérard FOUCARD, Véronique SANSONNY, Valérie ZIPPO, Christophe ORRY, Mélanie COUSIN, Aurélia MERLE, Adrien HUGUET, Frédérique CHARTON, Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT,

## **Etaient absents ou excusés : 2**

Monsieur et Madame, Stéphane APPEL, Ludivine DEMACON (pouvoir à Philippe ARDOUIN),  
**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Madame Frédérique CHARTON a été élue secrétaire.**

M. le Maire informe le conseil municipal d'un changement dans l'ordre des points présentés lors de cette séance : le rapport n° 15 *relatif aux indemnités de fonction versées aux élus* sera présenté après celui concernant *les délégations du conseil municipal au Maire*.

## **1°) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2015**

Aucune observation formulée.  
Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## **2°) Communication et compte-rendu de la délégation donnée au Maire**

### **I) Concessions cimetière**

PERIODE du 9/12/2015 au 4/02/2016 – 6 ventes de concession

- ▣ N° 1192 situé carré 26/Tombe 58 à Mme Josette ROUSSEY – Durée : 50 ans – Prix : 958 €
- ▣ N° 1193 situé carré 19/Tombe 2 à Mme Raymonde PILLETTE – Durée : 50 ans – Prix : 397 €
- ▣ N° 1194 situé carré 26/Tombe 59 à Mme Simone LEBAS – Durée : 30 ans – Prix : 735 €
- ▣ N° 1195 situé carré 26/Tombe 60 à M. Benoit BERTIN – Durée : 50 ans – Prix : 1000 €
- ▣ N° 1196 situé carré 19/Tombe 1 à M. Robert DEVILLIERS – Durée : 30 ans – Prix : 300 €
- ▣ N° 1197 situé carré 19/Tombe 33 à M. Roger PARIS – Durée : 50 ans – Prix : 500 €

### **II) Création régie de recettes pour l'office municipal des Aînés :**

Fixe le montant de l'encaisse à 600 € au lieu de 4 600 €, à compter du 1.1.2016 (abrogeant les décisions prises en 2009, 2010 et 2011).

## **FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE**

## **3°) Fixation des indemnités de fonction versées aux élus**

**Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité** d'ACTER la volonté de Monsieur le Maire de déroger à la loi en maintenant son indemnité à un taux inférieur au taux plafond fixé par celle-ci, à compter du 1er janvier 2016 et de FIXER, par conséquent, comme suit le montant des indemnités de fonctions des adjoints et conseillers titulaires d'une délégation spécifique, à compter de cette même date :

**Maire** : 53.73 % de l'indice 1015 ;

**6 adjoints** : 19.58 % de l'indice brut 1015

**4 conseillers délégués** : 3.94 % de l'indice brut 1015.

## **4°) Mise à jour des délégations d'attribution accordées par le conseil municipal au Maire**

**Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité** d'ajouter ou de modifier les alinéas ci-après, conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT :

Alinéa 7 - De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

Alinéa 26 - De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de tout type de subventions de fonctionnement ou d'investissement auxquelles la commune pourrait prétendre, quel que soit son montant et le montant des travaux ou du projet.

Alinéa 16 - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle : la délégation au maire vaudra pour toutes les actions juridictionnelles en demande et en défense, en première instance et en appel, le maire étant habilité à se faire assister de l'avocat de son choix pour chacune des actions ci-dessus mentionnées.

## 5°) Affectation des résultats 2015 (budget principal et budget annexe « location de salles »)

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de les affecter dès le budget primitif 2016 comme suit :

### 1) Budget principal

- Excédent de 4 203 021.69 €
- Affectation en investissement à l'article 1068 pour 297 162.54 €
- report en section de fonctionnement à l'article 002 des recettes pour 3 905 859.15 €

### 2) Budget annexe « location de salles »

- Excédent de 35 262.58 €
- affectation en section d'investissement à l'article 1068 pour 6 691.31 €.
- report en section de fonctionnement à l'article 002 pour 28 571.27 €

## 5°) Vote des budgets 2016 (budget principal et budget annexe « location de salles »)

### 1) BUDGET PRINCIPAL :

Monsieur le Maire indique que la présentation du budget est conforme à une situation singulière. En effet, celui-ci est en baisse, à la fois pour des raisons conjoncturelles et en même temps pour des raisons structurelles suite au transfert de compétences au Grand Dijon.

Il est à noter une baisse des dépenses de fonctionnement d'environ 500 000 €, correspondant à une diminution des dépenses liées à la voirie avec le transfert de la compétence au Grand Dijon, des intérêts des emprunts, des dépenses de personnel et des recherches d'économies opérées par l'ensemble des services municipaux, qu'il tient à féliciter.

Malgré cette baisse, la volonté de la municipalité est de maintenir le soutien aux associations, pour reconnaître leur place au sein de la commune notamment par le fait qu'elles développent le lien social.

Quant aux recettes de fonctionnement, elles diminuent de 553 000 € cette année, du fait du transfert des compétences liées à la voirie donc d'une réduction de la dotation du Grand Dijon, des baisses de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat et de celle de la CAF.

Le niveau d'investissement reflète la moyenne des cinq dernières années, grâce aux excédents cumulés.

Ce budget est donc exceptionnel tant par la rigueur de la section de fonctionnement que par le maintien du niveau élevé des investissements.

Michèle LIEVREMONT présente au conseil municipal le détail du budget primitif 2016 :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b> (report 2015 compris)	<b>Total</b>
<b>Dépenses</b>	7 769 032.00 €	1 889 978.66 €	9 659 010.66 €
<b>Recettes</b>	11 354 414.02 €	1 889 978.86 €	13 244 392.88 €

Suite à cette présentation, M. ARDOUIN prend la parole et constate que l'excédent de fonctionnement reporté reste très important, s'élevant à plus de 4 000 000 €, soit 54 % des dépenses de fonctionnement prévisionnelles ; ainsi la commune dispose de réelles marges de manœuvre. St Apollinaire peut s'appuyer sur un fonds de roulement important et peut établir un budget sans contrainte.

Cette situation favorable ne doit pas exonérer la commune d'une gestion rigoureuse, à condition que l'exigence ne porte pas atteinte aux services proposés à la population.

Au sujet des ratios nationaux, il est vrai qu'ils sont des références pour les collectivités mais ils ne doivent pas guider une politique qui pourrait supporter les charges de personnel actuelles.

Par ailleurs, il note la non augmentation des taux de fiscalité, tout en précisant que le gel des taux ne permet pas de stabiliser les impôts puisque les bases de fiscalité augmentent de 1 %.

Le groupe St Apo, leurs d'espoir s'abstiendra donc pour le vote de ce budget.

Ensuite M. DODET s'exprime et insiste sur le fait que les baisses drastiques de l'Etat ont une influence considérable sur l'élaboration des budgets communaux : la rigueur est de mise pour 2016 et également pour les années à venir.

Par ailleurs, il constate avec satisfaction que les taux de fiscalité n'augmentent pas, que les montants des subventions versées aux associations sont maintenus et enfin que les investissements restent à la hauteur des années précédentes.

Monsieur le Maire reprend la parole pour dire qu'aujourd'hui bon nombre de communes se trouvent dans des situations financières très compliquées. Malgré les excédents importants pour la commune, le constat montre que l'effet ciseau est déjà présent, ce qui augure des difficultés dans un proche avenir, avec une capacité d'épargne qui s'amenuise.

Quant aux dépenses, certaines doivent être reconsidérées, sans altérer le niveau des services aux usagers.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, ADOPTE 25 voix POUR (0 CONTRE, 3 ABSTENTIONS : Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT, Ludivine DEMACON) le budget primitif 2016 de la ville.

## 2) BUDGET ANNEXE « LOCATIONS DE SALLES »

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	72 150.00 €	19 600.00 €	91 750.00 €
Recettes	87 071.27 €	19 600.00 €	106 671.27 €

**Le conseil municipal** ADOPTE **25 voix POUR** (0 CONTRE, 3 ABSTENTIONS : Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT, Ludivine DEMACON) le budget primitif 2016 « Locations de Salles ».

## 6°) Attribution de subventions aux associations

Suite à la proposition d'attribution de subventions à des associations, **le conseil municipal** DECIDE à attribuer les subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION €	Vote du conseil municipal
ASC	116 000	26 VOIX POUR, (Robert PETIOT et Annie LOCATELLI ne prennent pas part au vote) 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
ASEHM 21	600	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
ST APO DETENTE	1 000	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
ST APO GENTLEMEN RUGBY	500	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
ARTS MARTIAUX TRADITIONNELS	200	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
CLUB LA RENAISSANCE	400	27 VOIX POUR, (Patrick NAIGEON ne prend pas part au vote) 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
CLUB MOUCHE	400	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
ASSO SPORTIVE COLLEGE CHAMPOLLION	400	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
DEPENDANCE 21	800	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
COOPERATIVES SCOLAIRES PUBLIQUES	13 126.53	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
APO SOUTIEN	250	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE CHAMPOLLION	700	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION

BATIMENT CFA COTE D'OR	120 (2 apprentis)	24 VOIX POUR, (Frédéric GOULIER ne prend pas part au vote) 0 VOIX CONTRE, 3 ABSTENTIONS : Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT, Ludivine DEMACON
CFA LA NOUE	480 (8 apprentis)	25 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 3 ABSTENTIONS : Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT, Ludivine DEMACON
CFA AUXERRE	120 (2 apprentis)	25 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 3 ABSTENTIONS : Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT, Ludivine DEMACON
ST APO ENVIRONNEMENT	400	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
AMSA	110 000	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
LISA 21	16 550	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
CERCLE PHILATELIQUE	400	27 VOIX POUR, (Robert PETIOT ne prend pas part au vote) 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
COMITE DE JUMELAGE	3 000	25 VOIX POUR, (Françoise CAMILLERI, Nelly BOUVERET et Véronique SANSONNY ne prennent pas part au vote) 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
AMICALE DONNEURS DE SANG	400	27 VOIX POUR, (Frédéric TISSOT ne prend pas part au vote) 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
FNACA	1 400 dont 1 000 pour congrès départemental	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
ANCIENS COMBATTANTS	400	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
JARDINS DE LA PIECE A LA BREBIS	400	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
JARDINS LES EPLEUMIENS	400	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
LES EPLEUMIENS	400	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
LE CLOS DES EPLEUMIENS	500	26 VOIX POUR, (Patrick NAIGEON et Dominique MARECHAL ne prennent pas part au vote) 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
PREVENTION ROUTIERE	250	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION
FONDATION MARECHAL DELATRE	100	28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION

### 7°) Bilan des marchés 2015

Conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics, **le conseil municipal** PREND acte du bilan des 16 marchés conclus au titre de l'année 2015.

### 8°) Fixation des taux de fiscalité

**Le conseil municipal** DECIDE à l'unanimité de reconduire les taux de 2015 :

- TAXE D'HABITATION: **8,32 %**
- TAXE FONCIERE SUR LE BATI: **22,27 %**
- TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI: **75,75 %**

### 9°) Renouvellement du bail avec la Poste

**Le conseil municipal** DECIDE à l'unanimité de mandater M. le Maire pour signer un nouveau bail avec la Poste, pour les locaux situés 197 rue de Moirey, pour 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, pour un loyer annuel de 28 759.02 €.

### 10°) Renouvellement de la convention pour la tenue des archives communales

**Le conseil municipal** DECIDE à l'unanimité de mandater M. le Maire pour signer la convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale relative à une assistance pour la tenue des archives communales en 2016 pour un montant maximum de 1 000 euros et par ailleurs de l'autoriser à renouveler cette convention les années suivantes en fonction des besoins du service et ce pour une durée maximale de trois ans.

## **TRAVAUX, PATRIMOINE, URBANISME**

### **11°) Dénomination d'une voie desservant l'extension Bois Guillaume**

**Le conseil municipal** DECIDE à l'unanimité de dénommer la voie qui va desservir l'extension Bois Guillaume, du rond-point Bois Guillaume en allant vers le Nord, en s'appuyant sur la dénomination du lieu-dit « Pré-Rondot ».

### **12°) Avis sur les modalités de collaboration entre le Grand Dijon et les communes membres sur le projet du PLUi**

**Le conseil municipal** DONNE à l'unanimité un avis FAVORABLE sur les modalités de collaboration entre le Grand Dijon et ses communes membres, arrêtées par la communauté urbaine du Grand Dijon.

### **13°) Modification du périmètre de protection modifié de la Redoute dans le cadre de la révision du PLU**

**Le conseil municipal** DONNE à l'unanimité un avis FAVORABLE au périmètre de protection modifié proposé par l'Architecte des Bâtiments de France pour le monument inscrit de la « Redoute de Saint-Apollinaire ».

### **14°) Rapport d'activité de concession GrDF 2014**

**Le conseil municipal** PREND acte du rapport d'activité de l'année 2014 présenté par le concessionnaire.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire communique les informations suivantes :

- l'association du tir à l'arc a adressé un courrier de remerciements à la commune pour l'installation du pas de tir à l'arc en extérieur ainsi que pour la collaboration étroite avec le personnel du centre technique de la ville.
- l'agenda d'accessibilité déposé en septembre dernier a été approuvé par les services de l'Etat
- la population de la commune est de 7 485 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (source INSEE).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h35.